

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois soit, le 10 juin 2025 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire Claire Savard.

**Présents :**

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

**Absentes :**

Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
Catherine Conroy	Conseillère siège	5

**Assistait également à la session :**

Milaine Charron Directrice générale et greffière-trésorière

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

**1. PRÉLIMINAIRE**

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2025
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025
- 2.2 Méthodes de calcul des quotes-parts pour le service incendie

**3. GESTION FINANCIÈRE**

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de mai 2025
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de mai 2025
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de juin 2025
- 3.4 Mandat à la directrice générale pour demander la subvention PRABAM pour changer des fenêtres au bureau municipal
- 3.5 Acceptation de la soumission de Médi-service pour la réparation de la chaise élévatrice
- 3.6 Diminution du nombre de véhicules sur le terrain du Groupe Work

**4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 4.1 Mandat à l'agent de développement à demander une subvention pour la journée de la culture 2025
- 4.2 Mandat à l'agent de développement pour demander une subvention pour l'amélioration de la sécurité routière du secteur Saint-Marc

**5. TRANSPORT ET VOIRIE MUNICIPALE**

- 5.1 Acceptation de la soumission de PLB Électrique pour l'éclairage de l'affiche au coin de la rue Sirois et la route 138

## **6. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 6.1 Avis de motion et dépôt du 1<sup>er</sup> projet de règlement 2025-03 concernant les véhicules récréatifs et les roulottes de camping sur le territoire de la municipalité de Colombier ;
- 6.2 Avis de motion et dépôt du 1<sup>er</sup> projet de règlement 2025-04 modifiant le règlement de zonage no 93-006 en vue de créer une nouvelle zone 81H à dominance habitation à même le zonage 36-RF à dominance récréo-forestier ;

## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

- 7.1 Acceptation de la soumission de Construction G. Trottier pour la construction d'une rampe d'accès adaptée
- 7.2 Autorisation à la directrice générale et greffière-trésorière d'augmenter ses heures de travail, lors des absences de la greffière-trésorière adjointe

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **9 FERMETURE**

---

### **OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

### **VÉRIFICATION DU QUORUM**

Cinq (5) membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

### **2025-06-10-73 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 JUIN 2025**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE l'ordre du jour du 10 juin 2025 soit accepté tel que proposé.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

### **2025-06-10-74 INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Alain Gauthier propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

### **2025-06-10-75 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 13 mai 2025 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

**2025-06-10-76**  
**MÉTHODES DE CALCUL DES QUOTES-PARTS 2025 POUR**  
**LE SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU' une analyse comparative des quotes-parts 2025 pour le service incendie de l'entente intermunicipale a été demandée afin de comparer les deux méthodes ;

CONSIDÉRANT QUE la première méthode est de calculer la richesse foncière uniformisée (RFU-MRC) à parts égales avec la population, ce qui a pour effet d'atténuer l'impact financier pour certaines des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième méthode est de calculer la richesse foncière uniformisée (RFU) seulement, qui reflète la capacité fiscale pour les municipalités moins peuplées ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal désire que la deuxième méthode (RFU) soit appliquée à la quote-part 2025 de la Municipalité de Colombier.

---

Claire Savard, maire

**2025-06-10-77**  
**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2025**

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois de mai 2025 s'élèvent à 116 105,90 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE les comptes à payer du mois de mai 2025 soient acceptés pour un montant de 116 105,90 \$.

---

Claire Savard, maire

**2025-06-10-78**  
**ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE MAI 2025**

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 7 239,85 \$ pour le mois de mai 2025 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de mai 2025, pour un total de 7 239,85 \$ ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Milaine Charron  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Colombier

### **2025-06-10-79 ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUIN 2025**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois de mai 2025, énuméré ci-dessous, totalise 350.00 \$ ;

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Description des dépenses</b>	<b>Montant</b>
L'association Diabète Côte-Nord	Contribution	100.00 \$
Club Lions	Contribution	250.00 \$
	<b>Total :</b>	<b>350.00 \$</b>

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU PAR LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

### **2025-06-10-80 MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR DEMANDER LA SUBVENTION PRABAM POUR CHANGER DES FENÊTRES DU BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales (MAMH), pour une deuxième année, alloue aux municipalités de moins de 5 000 habitants un montant de 75 000 \$ pour financer des travaux sur ses infrastructures à vocation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé, comme travaux, de changer des fenêtres du bâtiment municipal ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil mandate la directrice générale, Mme Milaine Charron, a demandé des soumissions pour changer des fenêtres du bâtiment municipal ;

QUE la directrice municipale procède par la suite à la reddition de compte de la subvention.

---

Claire Savard, maire

**2025-06-10-81**

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE MÉDI-SERVICE POUR LA RÉPARATION DE LA CHAISE ÉLÉVATRICE**

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été demandée pour la réparation du système de descente manuelle de la chaise élévatrice ;

CONSIDÉRANT QUE Médi-service, qui précédemment avait fait l'installation de la chaise élévatrice, dépose une soumission au montant de 780 \$ taxes non comprises ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission, pourtant le numéro 6612, de Médi-service pour un montant de 780 \$ taxes non comprises ;

QUE le montant de 780.00 \$, taxes en sus, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

---

Claire Savard, maire

**2025-06-10-82**

**DIMINUTION DU NOMBRE DE VÉHICULES AUTORISÉ SUR LE TERRAIN OÙ EST SITUÉ LE GARAGE GROUPE WORK**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal à donner son autorisation pour que, Groupe Work exploite un garage sur le lot 5 737 329 ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Work entrepose trop de véhicules sur ce lot et que le conseil municipal veut par conséquent en limiter le nombre ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le garage Groupe Work limite le nombre de véhicules à trente (30) au total et qu'il ne doit pas déborder sur les terrains adjacents au lot 5 737 329.

---

Claire Savard, maire

**2025-06-10-83**  
**MANDAT À L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT POUR DEMANDER UNE**  
**SUBVENTION POUR LA JOURNÉE DE LA CULTURE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord offre aux municipalités qui en font la demande, une subvention allant jusqu'à 1 100,00 \$ pour la tenue d'une activité Journée de la Culture le 26, 27 ou 28 septembre 2025 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil mandate l'agent de développement, Jean-Michel Catta, à déposer une demande de subvention à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour la tenue de l'activité Journée de la culture 2025 à Colombier.

---

Claire Savard, maire

**2025-06-10-84**  
**MANDAT À L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT POUR DEMANDER UNE**  
**SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION**  
**DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les résidents du secteur Saint-Marc, le long de la route 138, se plaignent de la vitesse excessive sur ce tronçon de la route, et ce, depuis longtemps ;

CONSIDÉRANT QUE les risques d'accident entre les véhicules et la faune qui traverse la route 138 à la hauteur du territoire de Saint-Marc, de jour comme de nuit ;

CONSIDÉRANT QU' un parc de jeux avec stationnement sera ouvert au public à l'intersection de la route 138 et du Chemin-à-Pierre en 2026, créant ainsi une attraction pour les résidents et les gens de passages, mais aussi un risque plus élevé d'accidents entre des véhicules qui ralentiront pour entrer dans le parc et d'autres qui continueront de rouler, de même qu'avec des enfants et des adultes circulant à pied à la hauteur du parc ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil veut entamer des pourparlers immédiatement avec le bureau régional du ministère des Transports (MTQ) sur la Côte-Nord afin d'identifier et de mettre en place des dispositifs efficaces pour mieux contrôler et ralentir la vitesse des véhicules sur la route 138 à la hauteur de Saint-Marc ;

QUE le conseil mandate l'agent de développement, Monsieur Jean-Michel Catta, à contacter et à déposer une demande de subvention au MTQ, par le biais du programme d'aide à l'amélioration de la sécurité routière.

---

Claire Savard, maire

**2025-06-10-85**  
**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PLB ÉLECTRIQUE POUR L'ÉCLAIRAGE**  
**DE L'AFFICHE AU COIN DE LA RUE SIROIS ET DE LA ROUTE 138**

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a demandé à PLB Électrique de procéder à la réparation de l'éclairage solaire de l'affiche au coin de la rue Sirois et de la route 138 ;

CONSIDÉRANT QUE PLB Électrique a déposé une soumission portant le numéro 415 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission de PLB Électronique, qui comprend, entre autres, deux (2) batteries d'accumulateur et supports, câblage et supports, lumière LED, main-d'œuvre et frais de nacelle, pour un montant de 2 079,90 \$, taxes non comprises.

QUE le montant de 2 079,90 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

---

Claire Savard, maire

**2025-06-10-86  
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03**

Il est par la présente, déposé par, monsieur Alain Gauthier, le projet de règlement numéro 2025-03, concernant les véhicules récréatifs et les roulottes de camping sur le territoire de la Municipalité de Colombier.

**2025-06-10-87  
AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par, monsieur Alain Gauthier, à l'effet qu'un règlement sera présenté subséquemment, dans le cadre du règlement 2025-03, concernant les véhicules récréatifs et les roulottes de camping sur le territoire de la Municipalité de Colombier.

**2025-06-10-88  
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-04**

Il est par la présente, déposé par, Marcel Dumont, le projet de règlement numéro 2025-04, modifiant le règlement de zonage numéro 93-006, en vue de créer une nouvelle zone 81H à dominance habitation à même le zonage 36-RF à dominance récréo-forestier.

**2025-06-10-89  
AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Marcel Dumont à l'effet qu'un règlement sera présenté subséquemment, dans le cadre du règlement 2025-04, modifiant le règlement de zonage numéro 93-006, en vue de créer une nouvelle zone 81H à dominance habitation à même le zonage 36-RF à dominance récréo-forestier.

**2025-06-10-90  
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTION G. TROTTIER POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE RAMPE D'ACCÈS ADAPTÉE**

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été demandée pour la construction d'une rampe d'accès adaptée au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Construction G. Trottier a déposé une soumission portant le numéro 2025-R024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission, pourtant, le numéro 2025-R024 de l'entrepreneur Construction G. Trottier pour la construction d'une rampe d'accès adaptée en béton, pour un montant total de 17 323.25 \$, taxes incluses ;

QUE le montant de 17 323.25 \$ taxes incluses, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

---

Claire Savard, maire

**2025-06-10-91**

**AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
D'AUGMENTER SES HEURES DE TRAVAIL LORS DES ABSENCES DE LA  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que la greffière-trésorière adjointe, sont les deux seules personnes qui effectuent le travail administratif et la comptabilité de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de la greffière-trésorière adjointe pour des raisons de santé entraîne une hausse de la charge de travail ;

CONSIDÉRANT QUE La directrice générale doit assumer les tâches de la greffière-trésorière adjointe, en plus de ses propres tâches ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer des heures supplémentaires jusqu'à trois (3) heures par semaine, en l'absence de la greffière-trésorière adjointe ;

QUE les trois (3) heures supplémentaires de travail soient principalement consacrées à l'accomplissement des tâches de la greffière-trésorière adjointe.

---

Claire Savard, maire

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Personne n'a assisté à la séance ordinaire.

**FERMETURE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Joannie Tremblay-Miller propose de lever la séance ordinaire à 19 heures 22 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE

\_\_\_\_\_  
**Claire Savard**

\_\_\_\_\_  
**Milaine Charron**

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.